

AVIS DE CONCOURS ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2026

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme organise pour l'ensemble de la Région Auvergne Rhône Alpes le concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe :

Consulter [ici](#) l'arrêté d'ouverture pour plus de détails.

CONCOURS	VOIE	CONDITIONS D'INSCRIPTION	PERIODE D'INSCRIPTION	EPREUVES
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	EXTERNE 44 postes	Ouvert aux candidats titulaires : d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente ou pouvant bénéficier d'une dérogation.	LES DATES D'INSCRIPTIONS SONT NATIONALES ET IMPERATIVES L'inscription au concours se déroulera en 2 étapes : 1.Période de pré-inscription du 7 octobre 2025 au 12 novembre 2025 inclus, 23 h 59, dernier délai (heure métropolitaine)	Notes de cadrage
	INTERNE 44 postes	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1 ^{er} janvier de l'année du concours (1^{er} janvier 2026) d' une année au moins de services publics effectifs , compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. De plus, ils doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions (soit le 20 novembre 2025).	2.Période de validation de la préinscription et de dépôt des pièces du 7 octobre 2025 au 20 novembre 2025 inclus, 23 h 59, dernier délai (heure métropolitaine)	Epreuves écrites d'admissibilité : 12 mars 2026 Epreuves orales d'admission : à compter du mois de septembre 2026
	3^{ème} CONCOURS 22 postes	Ouvert aux candidats, justifiant, au 1^{er} jour des épreuves , de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles de droit privé , quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs des mandats mentionnés à l'article L.325-7 du code général de la fonction publique (membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou de responsable, y compris bénévole, d'une association (membre du bureau)). La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.	A noter : Pour l'inscription à ce concours, vous devez vous rendre sur la plateforme www.concours-territorial.fr, créer votre compte ou utiliser France-Connect puis vous pourrez choisir le Centre de Gestion du Puy de Dôme	Epreuve écrite facultative de langues : à compter du mois de septembre 2026

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme organise le même jour le concours d'adjoint administratif principal de 2^e classe et l'examen professionnel d'accès à ce grade. Les horaires des épreuves sont aménagés de façon à permettre aux fonctionnaires qui le souhaitent de participer aux deux opérations.